



territoire d'énergie

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

teara.fr

TERRITOIRE D'ÉNERGIE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

DES ACTEURS OPÉRATIONNELS
DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
& DES PARTENAIRES DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

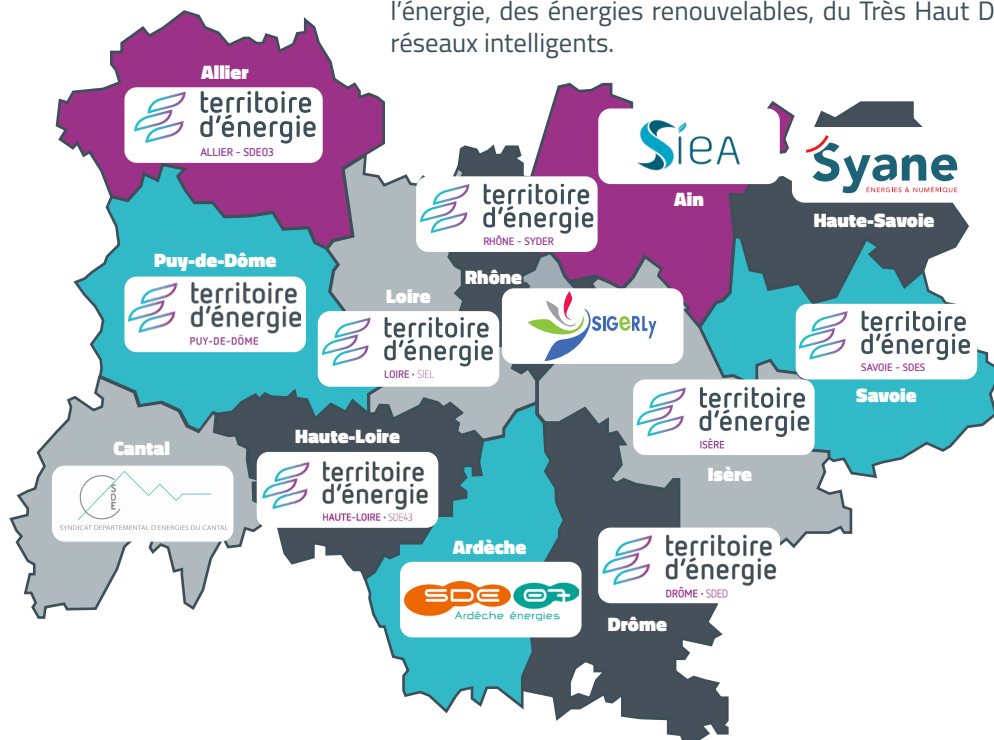


DES STRUCTURES AU CŒUR DES ENJEUX ÉNERGÉTIQUES TERRITORIAUX ET AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET USAGERS



QUI SOMMES-NOUS ?

13 syndicats d'énergies en Auvergne-Rhône-Alpes mutualisent leurs forces au sein de l'association Territoire d'énergie Auvergne-Rhône-Alpes (TEARA). Les syndicats d'énergies regroupent des communes, des intercommunalités et pour certains le Département. Leur maillage, en général départementale, leur permet d'être le relais de terrain des politiques nationales et régionales pour l'énergie et le climat. Les membres de TEARA échangent leurs expériences et développent localement des actions concertées en faveur de la maîtrise de l'énergie, des énergies renouvelables, du Très Haut Débit, de la mobilité électrique et des réseaux intelligents.



8 100 000 d'habitants concernés
4 000 communes, intercommunalités et départements
600 collaborateurs
12 000 emplois directs et indirects générés par les investissements
900 millions d'euros annuels



Les syndicats d'énergies d'Auvergne-Rhône-Alpes sont membres de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR-Territoire d'énergie) et œuvrent pour des valeurs de solidarité territoriale, de mutualisation et d'engagement pour la qualité des réseaux, le service public et la transition énergétique.





DES VALEURS DE SOLIDARITÉ INTERCOMMUNALE ET D'INTÉRÊT GÉNÉRAL



**territoire
d'énergie**

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES




DES EXPERTISES MUTUALISÉES AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS

Les syndicats d'énergies sont capables de mobiliser des moyens techniques, humains et financiers afin de concrétiser les projets de leurs adhérents selon leurs besoins. Les syndicats d'énergies sont financés par les contributions et les participations de leurs adhérents. Autorités concédantes, ils collectent également les redevances des concessionnaires, les taxes sur l'électricité, des participations de l'État et des subventions pour investir sur leurs territoires. Les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale disposent ainsi d'une structure spécialisée qui mutualise ses moyens pour la réalisation de travaux liés aux réseaux et aux économies d'énergies. Pour 1 € de contribution des communes, les syndicats entreprennent près de 1,8 € d'investissements locaux.



DES AUTORITÉS GARANTES DU SERVICE PUBLIC DE LA DISTRIBUTION D'ÉNERGIE

Si transfert des communes, les syndicats d'énergies en Auvergne-Rhône-Alpes sont propriétaires des réseaux publics de distribution d'électricité basse et moyenne tension et des réseaux publics de gaz basse et moyenne pression. Ils peuvent faire réaliser des travaux à des entreprises spécialisées (dissimulations, renforcements et sécurisations, extensions). Ils contrôlent les gestionnaires de réseaux (principalement Enedis et GRDF) et négocient les contrats de concession avec chacun afin de garantir les continuités de service et la qualité des réseaux aux habitants. De plus, les syndicats d'énergies animent des commissions consultatives des services publics afin d'améliorer la gestion des réseaux énergétiques et d'aider les consommateurs d'énergies.





DES GROUPEMENTS D'ACHATS D'ÉNERGIES

Quelques syndicats d'énergies organisent des groupements d'achats d'énergies (GAE) afin que des structures puissent bénéficier de meilleurs tarifs pour l'électricité, le gaz ou le bois-énergie (plaquettes, granulés). Les membres des GAE sont des collectivités territoriales, des structures intercommunales, des bailleurs sociaux, des établissements scolaires ou médicaux et/ou des services déconcentrés de l'État. Les syndicats d'énergies leur apportent une sécurité technique et juridique. Ils agissent dans l'intérêt des consommateurs d'énergies. Cette expertise est apportée de manière indépendante et neutre.

DES COMPÉTENCES ADAPTÉES AUX BESOINS DES TERRITOIRES



DES SYSTÈMES D'INFORMATIONS GÉOGRAPHIQUES

En associant les acteurs de l'aménagement des territoires, les syndicats d'énergies peuvent également cartographier leurs réseaux et mettre à disposition de leurs adhérents leurs données en matière de cadastre, d'éclairage public et d'adressage. Ces outils sont des aides à la décision qui participent par exemple à la définition des politiques d'urbanisme.

DES PARTENAIRES DE L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

DE L'ÉLECTRICITÉ À LA FIBRE OPTIQUE



Experts des réseaux, certains syndicats d'énergies se sont engagés dans le déploiement d'infrastructures départementales de fibre optique. Ces réseaux d'initiative publique permettent de lutter contre la fracture numérique, notamment en espace rural. En outre, le Très Haut Débit est un atout pour l'attractivité du territoire et permet de répondre aux besoins du monde économique et du service public.



DES OBJETS CONNECTÉS AU SERVICE DE TERRITOIRES DURABLES

Dans le cadre du développement des «territoires intelligents», certains syndicats d'énergies proposent également à leurs adhérents des objets connectés. Ceux-ci peuvent permettre de mieux gérer les équipements publics, en pilotant par exemple l'éclairage public à distance, en mesurant la qualité de l'air intérieur ou en suivant la consommation électrique.



DES ACTEURS DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Chaque syndicat d'énergie anime une commission consultative paritaire de l'énergie qui réunit les intercommunalités à fiscalité propre afin de coordonner des actions pour la transition énergétique.



UN DÉPLOIEMENT DE BORNES DE RECHARGES POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES, EN ROUTE POUR UNE MOBILITÉ DURABLE !

Les syndicats d'énergie peuvent également déployer des réseaux de bornes de recharges pour véhicules électriques et hybrides. Par exemple, 11 syndicats d'énergie du sud-est de la France se sont regroupés pour créer le réseau Eborn afin d'assurer un maillage aussi bien en zone rurale qu'en zone urbaine. Les bornes sont installées où les besoins s'expriment et en cohérence avec les SDIRVE (Schémas Directeurs d'Infrastructures de Recharges pour Véhicules Électriques). 2 400 points de charge sont ainsi à disposition des usagers dans 11 départements en Auvergne-Rhône-Alpes et en Provence-Alpes-Côte d'Azur.



UN ÉCLAIRAGE PUBLIC EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Gestionnaires d'environ 850 000 points d'éclairage public en Auvergne-Rhône-Alpes, les syndicats d'énergies sont en pointe pour l'innovation et l'efficacité des équipements. Leur action concerne la modernisation des appareils énergivores et la mise en place de modèles de gestion plus rationnels tels que la réduction de puissance, la détection et la télégestion. Le SDAL (Schéma Directeur d'Aménagement Lumière) est un document de référence qui permet de contrôler l'aménagement de la lumière en prenant en compte par exemple l'éclairage architectural, urbain, publicitaire, sportif... La température des couleurs, le choix des sources lumineuses et la biodiversité sont des critères essentiels afin « d'éclairer juste », en assurant une bonne quantité et une bonne qualité de lumière, au bon endroit, au bon moment. La sobriété énergétique et la diminution de la pollution lumineuse étant au cœur des enjeux de TEARA.



DES ACTIONS PÉDAGOGIQUES AVEC LES ÉCOLOUSTICS

Chaque année, certains syndicats d'énergies organisent localement le concours Les Écoloustics à destination d'élèves de CM1/CM2 et 6^{ème}. Les classes doivent présenter des supports à propos de la transition énergétique (journal, vidéo, bande-dessinée, jeu, etc.). Notre fédération, la FNCCR-Territoire d'énergie, porte nationalement ce concours.





DES SOUTIENS POUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS

Les syndicats d'énergies peuvent accompagner les collectivités pour la rénovation énergétique de leurs bâtiments publics. Des conseillers spécialisés font d'abord un état des lieux du patrimoine des collectivités. Ils réalisent ensuite des bilans énergétiques en analysant les usages et les factures. Les objectifs sont de proposer aux collectivités des travaux afin qu'elles puissent diminuer les consommations énergétiques de leurs bâtiments. Les syndicats d'énergies peuvent également identifier les financements possibles afin de concrétiser les projets.



**Dans le cadre du dispositif
éco-énergie tertiaire,
l'objectif est de -40%
de consommation d'énergie
d'ici 2030.**

DES DÉVELOPPEMENTS DE PROJETS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Certains syndicats d'énergies et leurs sociétés d'économies mixtes peuvent être aux côtés des collectivités et des acteurs privés et para-publics pour les accompagner à massifier leurs projets d'énergies renouvelables (solaire, bois-énergie, méthanisation, éolien, etc.). Les syndicats peuvent intervenir à différents niveaux selon les besoins : maîtrise d'ouvrage, exploitation, maintenance, financement. Les objectifs sont de favoriser le mix-énergétique et des productions d'énergies renouvelables et locales.



**territoire
d'énergie**
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

TERRITOIRE D'ÉNERGIE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

28 rue Pierre Sépard
38 000 Grenoble
Tél. 04 76 03 19 20
secretariat@teara.fr

teara.fr



Rédaction et mise en page en 2023 : TEARA.
Visuels : TEAPA / Flaticon / FNCCR /
L. Goin / Madam & compagnie.